



COMMUNIQUÉ
N°2020-03/08/DGA/VB/RM

---000---

Objet : Signalement cas de dengue

Le Docteur Jean GANTY, Maire de Rémire-Montjoly, informe la population que plusieurs cas de dengue ont été signalés sur la commune, par des médecins.

Le Maire précise qu'à sa demande, le service de démoustication de la Collectivité Territoriale de Guyane interviendra sur la commune, dans plusieurs quartiers, **dès ce lundi 23 mars**. La campagne d'épandages se poursuivra dans les premiers jours du mois d'avril et couvrira tout le territoire communal.

Toutefois, il rappelle à la population de participer à la lutte contre la dengue en adoptant des gestes essentiels d'hygiène personnelle et environnementale :

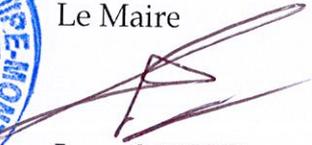
- **détruire les gîtes larvaires potentiels qui peuvent être autour des maisons** (eau stagnante dans les soucoupes, pots de fleurs, gouttières, vases, seaux, détritiques...);
- **renforcer les mesures individuelles contre les piqûres des moustiques :**
- utiliser des répulsifs en sprays ou en crèmes, des diffuseurs électriques, des serpentins anti moustiques,
- porter des vêtements longs,
- utiliser des moustiquaires.

Le succès de la lutte contre la dengue dépendra aussi, et fortement, de l'application, par chacun d'entre nous, des consignes de préventions prescrites.



Rémire-Montjoly, le 23 mars 2020

Le Maire


Jean GANTY

Diffusion :
-Tous médias